

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 23 (1977)
Heft: 9

Rubrik: Notre couverture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur François de Ziegler

Nouvel Ambassadeur de Suisse en France

Changement d'ambassadeur de Suisse à Paris

Le Conseil fédéral a nommé l'ambassadeur François de Ziegler, actuellement directeur de la direction des organisations internationales du Département politique, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en France. L'ambassadeur François de Ziegler succède à l'ambassadeur Pierre Dupont qui prend sa retraite. Le Conseil fédéral a d'ailleurs exprimé à l'ambassadeur Pierre Dupont ses remerciements pour les services rendus.

Sa carrière

Né en 1922, M. de Ziegler est originaire de Genève et Schaffhouse. Après des études supérieures à Genève, il obtint la licence en droit. Entré en 1945 au service du Département politique fédéral et affecté tout d'abord à Marseille, il fut transféré à Berne en 1946, puis à Nice (1948) et à Paris (1950). De retour à Berne en 1955, il assumait des fonctions au service juridique de la Division des affaires politiques puis occupa le poste de secrétaire du Secrétaire général du Département. En 1958, il fut transféré en qualité de secrétaire d'ambassade et premier collaborateur du Chef de mission à Moscou puis à Belgrade. En 1961, M. de Ziegler fut attribué à la représentation diplomatique suisse au Caire et fut promu en 1963 conseiller d'ambassade. Dès 1964, il est premier collaborateur de l'observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, poste qu'il occupa jusqu'à son transfert à Paris en 1968. Conseiller culturel à l'Ambassade de Suisse en France, M. de Ziegler remplit en même temps les fonctions de Délégué de la Suisse auprès de l'UNESCO. Premier collaborateur du Chef de mission dès 1970, il fut en 1971 autorisé

à se prévaloir du titre de ministre dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil fédéral le nomma en 1973 Directeur-suppléant de la Direction politique du Département et chef du secrétariat politique et lui conféra le titre personnel d'Ambassadeur. Depuis le début de l'année 1976, l'Ambassadeur de Ziegler est Directeur de la Direction des Organisations internationales du Département politique fédéral.

M. de Ziegler est marié ; il est père de deux enfants.

Allocution de M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance à M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française

Monsieur le Président de la République,

Ayant reçu le privilège insigne de représenter mon pays en France, j'ai l'honneur de déposer entre les mains de Votre Excellence les Lettres qui m'accréditent auprès d'Elle en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Suisse.

Le premier devoir dont j'aie à m'acquitter en cette circonstance solennelle est de Vous transmettre les vœux fervents que forme le Conseil Fédéral pour la prospérité et le rayonnement de la France, pour Votre bonheur personnel et celui des membres de Votre famille.

Au cours de la longue et bénéfique mission de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Pierre Dupont, les rapports entre nos deux pays connurent une évolution réjouissante. Les contacts au niveau ministériel se sont multipliés et nos deux Gouvernements sont convenus de les rendre désormais périodiques. Je tiens à cœur de Vous assurer, Monsieur le Président de la République, qu'en ce qui me concerne, je n'épargnerai aucun effort pour développer et intensifier encore des liens si naturels.

Les relations étroites et très anciennes qui existent entre la Suisse et

la France sont en effet dans l'ordre des choses. Mais, au-delà des liens tissés entre nous par la géographie et par l'histoire, ce qui confère à nos rapports leur véritable dimension, c'est l'idée commune que nous nous faisons de la personne humaine, de son éminente dignité et de ses droits inaliénables. Cette idée, nous l'avons puisée aux mêmes sources, humanistes et chrétiennes, de notre culture. Plus que d'un héritage à préserver, il s'agit là d'un dialogue à élargir face aux risques et aux chances du temps présent.

Apporter sa contribution à une si haute entreprise est la tâche la plus noble qu'un diplomate puisse concevoir. Mesurant l'ampleur de celle qui m'échoit, je tiens, Monsieur le Président de la République, à vous remercier d'ores et déjà de la bienveillance que vous voudrez bien me témoigner et de toute l'aide que je suis sûr de trouver auprès du Gouvernement français dans l'accomplissement de ma mission.

Paris, le 7 juillet 1977.

Allocution du Président de la République à l'occasion de la présentation des lettres de créance de M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France

Monsieur l'Ambassadeur,

En vous désignant pour représenter la Suisse en France, le Président de la Confédération Helvétique et le Gouvernement de votre pays ont fait un choix auquel nous sommes particulièrement sensibles.

Vous avez, en effet, été de ceux qui, en 1941, aux heures les plus graves de la détresse française, ont tenu à « dire à la France qu'il n'était pas vrai qu'elle fût seule ». Puis vous avez, la paix revenue, servi votre pays avec talent, successivement à Marseille, à Nice et à Paris. Enfin, vous incarnez, en raison des attaches familiales nombreuses que vous avez dans notre pays, les liens étroits et amicaux que le voisinage, la culture

Suite page 18

et l'histoire ont tissés entre les peuples français et suisse.

Ces liens sont si denses et si naturels, qu'il s'agisse d'échanges économiques, de relations culturelles ou d'unions entre les familles que nous avons tendance, les uns et les autres, non pas certes à négliger le dialogue politique entre nos deux gouvernements, mais à penser qu'il allait de soi. La visite officielle de M. Sauvagnargues en Suisse, il y a un an, a montré, au contraire, l'utilité d'échanges de vues de haut niveau entre nos deux pays et c'est pourquoi nous avons décidé d'instituer une consultation annuelle entre les Ministres des Affaires étrangères et entre les directeurs politiques.

J'ai eu moi-même le plaisir de recevoir au mois de mars M. Graber et le souvenir que je garde de cet entretien me confirme dans l'idée qu'il est important que nos deux gouvernements se concertent régulièrement sur les grands problèmes internationaux. L'active politique d'ouverture au monde que mène aujourd'hui votre pays a, en effet, multiplié les possibilités de coopération fructueuse entre nos deux diplomaties.

Soyez assuré, Monsieur l'Ambassadeur, que la France ne ménagera pas ses efforts pour renforcer encore ses relations avec un pays à tous égards si proche du nôtre. Soyez assuré également que le Gouvernement français vous apportera pour accomplir la haute mission dont vous êtes investi toute l'aide que vous pourrez souhaiter.

Je vous prie de transmettre au Conseil Fédéral les assurances de ma très haute considération, et au peuple suisse l'expression de la très profonde amitié du peuple français.



Pendant la guerre, alors correspondant de la presse suisse à Vichy, il publia un livre intitulé « Quand le maréchal prend son bâton ». Il me l'envoya avec une aimable dédicace « A la bonne fée de l'Illustré », alors que j'occupais le poste de secrétaire de rédaction auprès de ladite revue à Zofingue. C'est pendant la guerre que je connus Robert Vaucher, lors de l'un de ses passages en Suisse. Il nous donnait, du reste, de Vichy où il se lia d'amitié avec notre ministre M. Walter Stucki, quelques articles ainsi qu'à la Gazette de Lausanne.

A la fin de la guerre, sur les instances du Gouvernement égyptien, il revint à Paris où il reprit ses activités journalistiques. Rue Chaligny où il habitait, il donnait de nombreuses réceptions et dîners, admirablement secondé par sa femme, polonaise d'origine qui devait hélas mourir il y a quelques années victime d'une pénible maladie. Puis, il organisa sa vie de célibataire, faisant d'innombrables voyages, assistant à de nombreux dîners suisses et français.

En 1966, il fut appelé à la présidence de la Fédération des Sociétés suisses de Paris. A 80 ans, il donna sa démission de toutes les sociétés auxquelles il appartenait pour se retirer à Neuchâtel où il vécut les dernières années de sa vie, près de sa famille. Il est mort paisible à l'hôpital des Cadolles de cette ville. Aux obsèques, Maître Berthoud, représentat l'Ambassade de Suisse et F. Du Bois, le Département politique. M. P. Stilli, au nom de la Société suisse de tir de Paris, lui rendit les honneurs.

N. S.



Suisses de France, seriez-vous de mauvais payeurs ?

Il faut le croire car des centaines d'entre vous, malgré nos différents rappels n'ont pas encore réglé leur abonnement pour 1977 tout en continuant à recevoir le Messenger Suisse.

Paiement par C.C.P. 12 273-27 ou chèque bancaire F. 40,—

Abonnement de soutien F. 50,— à la rédaction du Messenger Suisse, 17 bis, Quai Voltaire 75007 PARIS.

- Mais, de tels catalyseurs ne seront guère utilisables et, surtout, commercialisés avant 1982 (alors que le texte de l'initiative devrait entrer en vigueur au 1er janvier 1978).
- Plus grave, l'essence non enrichie en plomb (qui devrait être raffinée spécialement, car le plomb supprime les dangers du pouvoir détonnant de l'essence) ne pourra pas être distribuée en Suisse avant 1986 (pour la normale) ou 1980 (pour la super). Inutile de dire que cette essence serait plus coûteuse encore que celle que nous utilisons actuellement.
- Par ailleurs, cette essence spéciale ne serait vendue qu'en Suisse. Tout voyage à l'étranger obligerait donc à la suppression temporaire du catalyseur d'épuration gazeuse.
- Inversement, les touristes visitant ou traversant la Suisse auraient de grandes difficultés à trouver de l'essence standard. Cette essence serait, elle aussi, plus chère qu'aujourd'hui (pompes et citernes spéciales, impossibilité de rationaliser son transport).
- L'installation d'un catalyseur d'épuration gazeuse sur les véhicules neufs (à l'usine ou chez les importateurs) renchérirait leur prix de 15 à 20 %.
- Enfin, pour les véhicules déjà en circulation, l'initiative obligerait leur propriétaire soit à changer de véhicule, soit à changer de moteur, faute de pouvoir adapter un catalyseur sur les modèles existants.

Les Suisses résidant à l'étranger, désireux avec leur voiture de gagner la Suisse, mesureront ce que cela leur coûterait...

Logement

Le cinquième objet des votes du 25 septembre concerne les conditions du bail à loyer, la protection des locataires, le contrôle des prix, les mesures utilisables pour contester une résiliation. Là encore, cela découle apparemment d'un bon naturel, mais on vise en dernière analyse la propriété en elle-même, sa rentabilité et sa disparition comme facteur d'équilibre social. Un appartement doit être un « home » et non une « cellule » communautaire. Et son propriétaire doit pouvoir en attendre un rendement normal du capital engagé. Les Suisses vont-ils « étatiser » le logement ? C'est peu probable.

René Bovey.